



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la Stratégie et des Moyens
Service du Développement Territorial
Bureau de l'Aménagement Durable

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE INTERDEPARTEMENTALE

Les préfets de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées communiquent :

Par arrêté inter-préfectoral, une enquête publique d'une durée de 30 jours à dater **du 15 septembre 2016 au 14 octobre 2016 inclus** a été ordonnée sur la demande, présentée au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS, en vue d'obtenir l'autorisation d'extension du périmètre d'épandage des sous-produits de son usine de production de pâte à papier de Saint-Gaudens (31), sur de nouvelles parcelles situées dans 131 communes de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées dont la liste est consultable dans les lieux d'enquête ainsi que sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne à l'adresse suivante: <http://www.haute-garonne.gouv.fr>.

Le préfet de la Haute-Garonne est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement est déposé dans les mairies de SAINT-GAUDENS (31), RIEUX-VOLVESTRE (31), GALAN (65) et TUZAGUET (65) où il pourra être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux par les personnes qui désireront en prendre connaissance et sera également mis à disposition du public auprès des 131 mairies concernées par l'enquête.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne.

Madame Annie-Claude VERCHERE a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice titulaire et Monsieur Guy MARTIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La commissaire-enquêtrice assurera une permanence effective dans les mairies de SAINT-GAUDENS (31), RIEUX-VOLVESTRE (31), GALAN (65) et TUZAGUET (65) afin de recevoir les personnes qui jugeraient utile de présenter des observations verbales, les jours et heures suivants :

- le jeudi 15 septembre 2016 de 9h à 12h à la mairie de Saint-Gaudens (31),
- le mercredi 28 septembre 2016 de 16h à 18h30 à la mairie de Galan (65),
- le mercredi 5 octobre 2016 de 9h à 12h à la mairie de Tuzaguet (65),
- le samedi 8 octobre 2016 de 9h à 12h à la mairie de Rieux-Volvestre (31),
- le vendredi 14 octobre de 14h à 17h30 à la mairie de Saint-Gaudens (31).

Un registre à feuillets non mobiles sera mis à la disposition des intéressés dans les mairies susvisées pour y consigner les observations relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations pourront être également adressées par écrit pendant la durée de l'enquête au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Gaudens (31800), 1 rue de Goumetx.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes concernées par l'enquête, ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, les préfets des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne statueront conjointement sur la demande par arrêté d'autorisation ou de refus au vu des résultats de l'enquête publique et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction

Fait, à Tarbes, le

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Marc ZARROUATI